

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

REUNION DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

Présidence de M. Patrice JOLY

Le lundi 28 novembre 2016, à 11 heures, M^{mes} et MM. Les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. le Président :

Mesdames et messieurs, je déclare ouverte cette session.

Permettez-moi tout d'abord de commencer par saluer ceux et celles que je n'aurais pas salués individuellement, et également saluer ceux qui aujourd'hui sont dans la salle.

En particulier, permettez-moi d'avoir un mot plus spécifique pour le nouveau Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, M. Franco Orsi, qui a réussi une brillante élection, à la fois auprès des électeurs de la Chambre, et puis encore parmi ses pairs, qui l'ont désigné la semaine dernière comme successeur de Jean-Pierre Rossignol. Merci de votre présence.

Je considère que c'est un signe de la volonté de poursuivre la coopération que nous avons nouée au cours de ces dernières années, en tout cas pour ce qui concerne le mandat que je représente. Je sais que de tout temps les relations entre le Conseil départemental et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont été bonnes, et que nous concourons au même objectif, qui est d'essayer de faire en sorte que nos entreprises nivernaises puissent être accompagnées, et que nous puissions accompagner le mieux possible ceux et celles qui souhaiteraient s'installer sur le territoire départemental. Nous avons besoin ensemble de faire converger nos efforts, de manière à ce que, en étant plus efficaces, nous puissions travailler au développement de ce territoire et à l'emploi.

En tout cas, comme je l'ai dit lors de notre dernière session, je n'ai eu qu'à me louer des relations que nous avons nouées avec Jean-Pierre Rossignol. Nous avons appris à nous connaître, appris à travailler ensemble, et à tisser des liens qui peuvent être qualifiés

de liens d'amitié. Mais, au-delà de cela, je crois que nos institutions ont pu travailler de manière utile.

Nous allons apprendre à nous connaître un peu plus, à travailler de manière plus étroite, mais eu égard à l'échange que nous avons eu au cours de ces derniers mois et de ces dernières années, je n'ai pas d'inquiétudes particulières. En tout cas, merci de votre présence.

Bonne chance dans votre mission, qui n'est pas simple, dans un moment difficile, à la fois pour le territoire, mais un territoire qui a des perspectives, vous le savez ; et à un moment aussi où les moyens des Chambres sont comptés, et où il va falloir essayer de faire mieux avec les mêmes moyens, voire moins. En tout cas, c'est une belle gageure.

Merci de vous engager, parce que c'est un engagement, je le sais, pour le territoire nivernais.

Bonne chance à vous.

Permettez-moi également de saluer la présence dans la salle du Conseiller régional Hicham Boujlilat. Merci de ta présence, Hicham. Nous avons eu l'occasion, lors d'autres sessions, d'avoir d'autres Conseillers régionaux. Je pense que c'est bien ainsi. Cela permet aux Conseillers régionaux qui représentent ce territoire de connaître les actions que mène le Conseil départemental, ce qui permet, je crois, de faire converger nos actions, pour être, là aussi, conjointement plus efficaces pour le développement et les services de notre territoire.

Je voudrais également saluer André Fourcade, représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional. Merci également de votre présence. Il y a une certaine fidélité d'ailleurs, parce que nous vous voyons régulièrement dans ces sessions, cher André Fourcade. Là aussi, cela vous permet d'avoir une connaissance de ce que nous faisons, sachant que vous traitez aujourd'hui, en tout cas au nom du CESER, la question des transferts de compétence des transports, en particulier. Or, c'est un sujet que nous évoquerons cet après-midi, pour faire le point de l'état de nos échanges avec la Région, afin que ce transfert se passe le mieux possible, dans les intérêts du Département, mais surtout dans les intérêts des Nivernais.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président :

Permettez-moi de dire, avant que nous rentrions dans l'ordre du jour de cette session, deux mots sur des événements récents.

Tout d'abord les primaires de la Droite, qui se sont tenues la semaine dernière et hier soir. Pour saluer ce qui constitue, je crois, un moment démocratique important. Plus de 4 millions de personnes se sont associées à cette démarche, qui était nouvelle pour la Droite, et qui est nouvelle globalement dans le paysage politique français, puisque nous n'avions eu précédemment qu'une seule expérience de primaires ouvertes, avec celles de la Gauche en 2012.

Je voudrais également souligner la qualité et la tenue des débats. Pour avoir assisté à la télévision à quelques échanges et à certains des débats, je dois dire que la qualité de ces débats, et la tenue des échanges, à mon avis, doivent participer à permettre le dialogue qui, je crois, est un peu rompu entre les élus et les citoyens. De vrais sujets ont été abordés. Des positionnements ont été affirmés. Cela permettra qu'il y ait peut-être un véritable débat à l'occasion de cette Présidentielle, projet par projet, sur des divergences de points de vue, mais qui permettront, dès lors qu'ils sont étayés, aux électeurs de pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause. On est sorti, je crois – en tout cas, je l'espère – d'une sorte d'hystérisation de la vie politique, je dois dire, telle que je l'avais ressentie au cours de ces dernières années, à travers l'attitude et la manière d'aborder les sujets, de Nicolas Sarkozy, et je crois que ce n'est pas très bon sur le fonctionnement démocratique, et pas très bon pour faire en sorte que nos concitoyens puissent juger de manière sereine des positions des uns et des autres et des choix politiques des uns et des autres.

François Fillon a été désigné, sur un programme qui est clairement qualifié – en tout cas, tel que je le perçois, mais également tel que les analystes le perçoivent – comme un programme clairement « de droite ». Au moins, les choses sont claires. On va revenir sur des clivages, qui vont permettre de faire des choix clairs, précis. En tout cas, c'est ce que je souhaite. Avec des choix sur des sujets de société, sur un certain nombre de sujets qui ne sont pas exactement les miens, et de la famille politique à laquelle j'appartiens. Mais là aussi, c'est clair. Et puis également avec un programme politique, qui est libéral, et qui vise à réduire la part du secteur public – les choses sont claires – avec une réduction des moyens au secteur public, et en particulier des moyens concernant les effectifs, puisqu'il s'agit de réduire de 500 000 le nombre de fonctionnaires, et en particulier dans les collectivités locales, de 120 000. Les choses ont été annoncées.

Bien évidemment, à l'occasion des mois qui viennent, on aura l'occasion d'échanger sur les conséquences qu'il peut y avoir en matière de service public et de proximité.

On voit pour nos territoires ruraux se poindre la poursuite d'un phénomène de réduction de la présence des services publics sur nos territoires.

On voit également en matière de santé une approche libérale qui est une approche qui permettra plus difficilement à ceux qui disposent de moyens modestes, à mon avis, de pouvoir, alors qu'aujourd'hui la situation est déjà sensible, avoir accès, au regard des moyens disponibles, à la sécurité sociale sous tous ses aspects.

Et puis, surtout, le soutien aux collectivités locales de la part de l'Etat risque de se réduire, et on sait qu'aujourd'hui, nous sommes déjà dans une situation qui est difficilement tenable pour les collectivités locales, et en particulier pour les Départements, à travers les mesures de la loi de finances pour 2017, qui ne peuvent pas nous donner satisfaction au regard de l'impact qu'elles ont sur le Conseil départemental de la Nièvre. Avec une politique qui irait encore plus loin en ce sens, je ne sais pas comment les collectivités locales de ce territoire pourraient répondre à la fois aux besoins de la population et également pourraient disposer des moyens nécessaires au développement et à la mise en valeur de nos territoires. Si d'aventure ce projet était adopté ensuite à l'occasion des élections présidentielles prochaines, c'est clairement un nouveau désengagement de l'Etat et un nouveau risque pour les territoires ruraux, qui ont plus que d'autres besoin de l'intervention de l'Etat pour les services et pour leur développement.

Deuxièmement, je voudrais demander à Hicham Boujlilat de transmettre à la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté notre grande satisfaction d'avoir vu la Région tenir une session dans la Nièvre et à Nevers. La première visite de Marie-Guite Dufay, en début 2016, après son élection, s'était faite dans notre département. La dernière session du Conseil régional s'est faite également dans notre département. J'y vois, en tout cas, et c'est exprimé ainsi, une volonté de proximité, une volonté de territorialisation des services et de la politique des interventions de la Région ; faire en sorte qu'elle tienne compte des différences et de la diversité qu'il y a entre les territoires. C'est un enjeu important, cette territorialisation ; décliner les choses non pas de manière uniforme, mais adaptée aux caractéristiques de chacun des territoires. C'est un enjeu qui est difficile à atteindre. Je mesure la difficulté de gérer de manière différenciée à l'échelle d'une grande Région sa politique. Je mesure la difficulté de l'enjeu. Mais je retiens surtout la volonté exprimée, qui nous a été réexprimée à l'occasion d'une réunion de travail que nous avons eue entre les Exécutifs, et réaffirmée à travers le discours de la Présidente à l'ouverture de cette session.

Permettez-moi, une fois encore, d'exprimer, et cela avait déjà été mentionné, en tout cas relevé, le regret de ne pas avoir vu siéger les élus du Front National, au prétexte que « la Nièvre, c'est loin », et je trouve qu'il s'agit d'une désinvolture qui marque d'une certaine manière l'approche qu'a le Front National vis-à-vis des territoires ruraux, dont il se revendique parfois – ils se présentent comme les grands défenseurs des territoires ruraux –. Il se trouve que là, à l'occasion de quelque chose qui certes est symbolique – je veux

bien pour partie, mais c'est un symbole qui compte ; nos territoires ont besoin de symboles qui montrent aussi la ligne directrice de l'action de la Région – je ne peux que regretter cette absence du Front National, et surtout le niveau de sa motivation. J'espère que les Nivernais sauront s'en souvenir le moment venu.

Permettez-moi maintenant d'en venir très précisément aux sujets de cette session, qui contient un certain nombre de rapports, sur quatre sujets principaux.

Tout d'abord, la solidarité territoriale. Le Conseil départemental a été positionné, vous le savez, comme collectivité ayant comme responsabilité de garantir la solidarité territoriale. C'est, à travers un certain nombre de rapports que nous examinons aujourd'hui, ce que nous faisons.

Tout d'abord, s'agissant du contrat territorial de Bourgogne Nivernaise, nous avons signé des contrats territoriaux avec les deux autres Pays, jusqu'à maintenant, et il restait le contrat territorial de Bourgogne Nivernaise. Il vous est proposé de délibérer sur un rapport visant à ce que nous mettions en place le même dispositif contractuel avec le Pays Bourgogne Nivernaise que pour les deux autres Pays, à savoir une approche globale, une enveloppe globale, une enveloppe et des actions identifiées dans le cadre d'échanges participatifs avec l'ensemble des acteurs de ce territoire. Dans ce cadre-là, il vous est proposé de contractualiser sur un montant de 250 000 €, plus la mise à disposition de moyens en termes d'ingénierie, à travers la mise à disposition du Directeur du Pays, ce que nous faisons pour les autres Pays. L'ingénierie étant, vous le savez, un élément nécessaire pour pouvoir penser le territoire, et pour pouvoir construire les actions utiles au développement.

Nous aurons également à délibérer sur le contrat de ville négocié avec Cosne, pour un montant de 1,6 M€, sur une période qui va de cette année à 2020, avec quatre principaux sujets :

- Le soutien à la rénovation de la piscine ;
- Le soutien à la rénovation du gymnase, qui constitue in des éléments déployés dans les collèges, dont nous avons la responsabilité ;
- Le collège également fait l'objet de ce contrat de ville ;
- Le soutien aux actions dans le domaine de l'habitat, qui est une déclinaison particulière de notre politique de l'habitat départementale.

Solidarité territoriale, après les contrats avec le Pays, pour ce qui concerne le contrat de ville avec Cosne ; le contrat concernant les liens avec l'ensemble des collectivités dans le cadre de l'assistance technique. Un rapport repositionne nos modalités d'intervention au regard du cadre juridique d'intervention prévu désormais par la loi NOTRe ; un réajustement de ces modalités d'assistance technique.

J'ajoute le fait qu'en dehors de ce cadre légal qui nous permet d'intervenir auprès des collectivités compétentes en matière d'eau et d'assainissement, Nièvre Ingénierie peut intervenir sur tous les sujets, dans un cadre qui est le cadre du marché.

Le deuxième point, après la solidarité territoriale, concerne le développement économique et l'emploi. Dans le cadre du respect de la loi NOTRe, qui ne permet plus au Département d'intervenir à travers des aides directes, il vous est proposé d'intervenir, conjointement avec d'autres partenaires, sur l'animation économique et l'accompagnement des entreprises à travers une prestation qui serait confiée à Nièvre Aménagement, pour réaliser ce travail qui était confié jusque-là, et en partie réalisé par Nièvre Développement. Les termes d'une relation contractuelle avec Nièvre Aménagement vous sont proposés. Les partenaires seraient les intercommunalités, c'est-à-dire l'Agglomération, les communautés de communes qui aujourd'hui étaient déjà partenaires de Nièvre Développement. Dans cette démarche, nous avons vocation à être rejoints par l'ensemble des communautés de communes, qui devront prendre à bras le corps ce sujet du développement économique au regard de la taille qui est la leur, et des enjeux qu'il y a pour chacun des territoires en particulier. La mise en œuvre de ces prestations, les orientations de travail qui seront définies le seront dans le cadre d'une gouvernance partagée. Il y aura, au-delà des intercommunalités, du Département, comme par le passé, et pour renforcer les liens que nous avons aujourd'hui, la Chambre des Métiers, la Fédération du Bâtiment, ceux avec lesquels nous travaillons. Il se trouve que les choses sont bien faites – ce n'est pas par hasard, c'est le fruit d'un travail qui a duré plusieurs semaines –, et que l'ensemble de ces partenaires sont déjà membres de Nièvre Aménagement.

J'ajouterais, sur la question du développement économique et de l'emploi, et sur cette modalité d'accompagnement des entreprises et d'animation économique, que la Région interviendra, selon des modalités qui restent à définir. La Présidente de Région nous a assurés qu'au regard de ce qu'est le territoire nivernais, de son positionnement géographique, de ses enjeux particuliers, la Région articulera son dispositif d'animation – là aussi qui se veut territorialisé – à partir de notre dispositif, selon des modalités que nous allons définir dans les prochaines semaines, de manière conjointe.

Après la solidarité territoriale, le développement économique et l'emploi, nous avons un dossier sur le partenariat social. Un dossier important au regard des enjeux qu'il représente, en termes de service aux usagers et de réponse aux besoins du territoire, et également au regard de ce qu'il représente en termes d'enjeux économiques aussi, puisque ce sont plus de 120 emplois qui sont à la clé. C'est le partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques. Il vous est proposé de conclure un CPOM, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, sur une période de cinq ans, pour un

montant global d'intervention du Département qui dépasserait 6 M€. L'avantage de ces contrats est de travailler sur des objectifs conjoints, un accompagnement pluriannuel qui sécurise l'activité et qui donne des perspectives à moyen terme. Or, sans ces perspectives, on ne peut pas travailler de manière efficace. C'est une modalité de travail que nous déployons depuis maintenant trois ou quatre ans, et qui a pour perspective de se généraliser à travers l'ensemble de nos partenaires dans le secteur social, dans les années qui viennent.

Le dernier point important de cette session, qui n'est pas un rapport, concerne l'état des transferts de compétences, et en particulier dans le domaine des transports. Vous savez qu'à partir du 1^{er} janvier, la Région sera compétente pour tout ce qui concerne le transport interurbain, et à compter du 1^{er} septembre prochain pour tout ce qui concerne le transport scolaire, avec un transfert du personnel, selon les souhaits de la Région, pour des raisons techniques, à compter du 1^{er} novembre prochain. On est sur un enjeu financier qui est de 13,7 M€ en charges, avec un transfert de recettes que nous faisons avec le transfert de la moitié de la CVAE, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, de l'ordre de 8 M€. L'enjeu aujourd'hui est de déterminer les charges qui seront transférées. Elles sont, je vous le rappelle, de l'ordre de 13,7 M€, avec des charges directes facilement identifiables, et un certain nombre de charges indirectes, ou les charges relatives aux services support, en quelque sorte, sur lesquelles il y a encore quelques éléments de négociation. Je dois dire que ces négociations ont été un peu laborieuses au début, pour diverses raisons, parce que liées aux tâtonnements des uns et des autres, par rapport à ce sujet, mais aujourd'hui les négociations se passent de manière ouverte, fluide, et je n'ai aucun doute que nous aboutirons dans des conditions à la fois sereines et équitables au tout début du mois prochain, c'est-à-dire au plus tard la semaine prochaine ou dans les quinze jours.

Je voulais saluer et remercier le travail des services sur ce sujet, qui est un travail délicat, lorsqu'il s'agit de faire en sorte que le service soit transféré. Il faut être un peu juge et partie. C'est psychologiquement, à mon avis, quelque chose d'un peu difficile. Je voulais donc les remercier pour le travail qu'ils effectuent. Remercier également les Conseillers départementaux qui siègent à la commission qui a pour vocation de travailler avec les représentants de la Région à ce que le juste équilibre soit réalisé. Merci pour ce travail-là.

Voilà ce que je voulais vous dire en préambule, et si vous le voulez bien, maintenant je vous propose de donner la parole à ceux qui souhaitent intervenir.

J'ai une demande de M. Philippe Morel et de M. Flandin.

La parole est à Philippe Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, tout à l'heure, vous avez évoqué la primaire, et vous avez parlé improprement de la « primaire de la Droite ». Il s'agit en réalité de la « primaire de la Droite et du Centre ». Au cours de cette primaire, deux sensibilités à l'intérieur de l'opposition nationale se sont présentées. Nous avons soutenu, en tant que centristes, la candidature d'Alain Juppé, qui, tout en étant sur l'essentiel, sur le plan économique, avec François Fillon, a développé une vision plus humaniste, plus sociétale, en ce qui concerne les indispensables réformes de la société française.

Je me félicite que, dans mon canton, où j'ai porté ce message plus spécifiquement, ce soit sans doute un des seuls bureaux de vote de la Nièvre où François Fillon et Alain Juppé sont arrivés au coude à coude. Ceci nous satisfait, parce que nous souhaitons, derrière François Fillon, une alternance rassembleuse, respectueuse des différences, et constructive, qui tient compte à la fois de la nécessaire reconstruction de la société française, et également des difficultés que rencontrent nos concitoyens sur le plan social. Merci.

M. le Président :

La parole est à M. Flandin.

M. Flandin :

Pour compléter peut-être les propos de mon collègue Philippe Morel, je souhaitais vous indiquer, Monsieur le Président, que vous avez bien fait de rappeler ce grand moment de démocratie.

Vous avez bien fait de rappeler aussi les différences, et je comprends que vous puissiez en avoir. J'aurais été surpris que vous n'en ayez point.

Mais il y a une chose que vous avez omise, c'est qu'effectivement si demain la confrontation sera « projet contre projet », elle sera aussi « bilan contre projet ». Et le bilan du quinquennat, je ne veux pas avoir la cruauté de vous le rappeler. Et je sens qu'un certain nombre d'entre vous, peut-être dans cette salle, mais aussi bien d'autres, sont dépités des résultats et des promesses qui n'ont pas été tenus, et des comportements qui ont pu être générés.

Je voulais dire que l'on ne peut pas faire de faux procès pour l'instant à François Fillon. Nous allons, la Droite et le Centre, bien évidemment le soutenir, de toutes nos forces.

Ce que voudrais simplement rappeler, c'est que, quand on dit que, sur le plan économique, sur le plan de l'aménagement du territoire, il pourrait être « aventureux », je voulais simplement vous demander d'aller faire un tour à Sablé-sur-Sarthe. Je crois que vous aurez la démonstration même de ce qu'est l'aménagement, de ce qu'est le développement économique, parce que le travail qu'il a pu accomplir dans cette ville est un travail remarquable.

Il y a des lieux de pèlerinage ; peut-être faudrait-il en créer un à Sablé-sur-Sarthe ! (*Sourires*)

M. le Président :

Très bien. Il ne recule devant rien. ! (*Sourires*)

Si vous le voulez bien, je voulais vous signaler que Philippe Nolot a le pouvoir le Catherine Mer. Vous signaler également que Michel Veneau a donné pouvoir à Anne-Marie Chêne. Voilà pour ce qui est des pouvoirs.

Nous allons engager l'examen du premier rapport, si vous le voulez bien.

EXAMEN DES RAPPORTS

FONCTION 1 : AXE 1 - CONSTRUIRE L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE LA NIÈVRE, CRÉATEUR D'EMPLOI

FINANCEMENT DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES

Rapport de M. le Président :

Numéro 1.

Rapport de M^{me} Guérin

M^{me} Guérin:

Dans la continuité de la politique de solidarité territoriale et de l'aménagement du territoire, nous allons revenir sur la politique agricole du Département.

En termes d'aménagement de territoire, et pour développer les axes que nous avons choisis en matière de politique départementale autour de la promotion des filières agricoles, de l'adaptation aux nouvelles demandes sociales, économiques, et environnementales, de la transmission des exploitations, du développement des solidarités, des circuits courts, nous avons l'habitude de soutenir les organisations professionnelles, qui permettent la mise en œuvre de cette politique.

Nous avons décidé, en début d'année, au moment du budget primitif, d'accompagner quatre organisations, en conformité avec

la loi NOTRe. Il s'agissait de la Chambre d'Agriculture, pour laquelle nous avons voté 70 000 € ; de Capri Nièvre, pour ses actions d'animation, à hauteur de 25 000 € ; de GABNI, pour le suivi des exploitations bio, à hauteur de 35 000 € ; et enfin des CUMA, pour le poste d'animateur, pour 20 000 €. C'était quelque chose qui s'était posé aisément. Nous avons voté en séance le souhait d'accompagner le GDS, et nous avons pris une décision pour 62 500 €.

Aujourd'hui, il s'agit, compte tenu des évolutions, et des possibilités de financement que nous avons, de poursuivre cette politique, et de permettre d'accompagner les autres structures.

Aujourd'hui, le rapport que nous présentons concerne 14 organisations professionnelles agricoles :

- Tout d'abord, le Herd Book Charolais, pour une aide de 12 000 €, notamment pour ses actions, pour la participation au coût salarial et pour les prestations nécessaires à l'animation de l'action, notamment sur la station de monte, et pour l'organisation de l'action "Collectif Communes" qui a été faite pour participer au Sommet de l'Élevage, à Cournon, avec la présence, sur le même espace du Herd Book, et de notre Laboratoire Départemental. Dans les 12 000 €, la somme de 5 000 € a été réservée pour cette action liée à la promotion de la Nièvre au travers de l'élevage charolais et du Laboratoire Départemental.

- Deuxième structure, le Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Nièvre (GABNI). Comme je l'ai signalé tout à l'heure, nous avons voté une aide à hauteur de 35 000 €, sachant que la demande portait sur 50 000 €. Nous avons répondu à hauteur du même montant que l'année dernière parce que c'est une association qui fait un remarquable travail. On sent qu'il y a un vrai développement. Nous sommes quand même un peu en retard dans ce domaine. La proposition qui est donc faite est de voter un complément, dans cette décision modificative, à hauteur de 6 000€, plus les 35 000 € qui ont été donnés, ce qui ferait 41 000 €. Nous en avons parlé en commission lundi dernier, et l'avis a été positif.

- La troisième est l'association ELIZ (Lutte contre les Zoonoses). C'est pareil, traditionnellement, nous participons, et cette année pour 1 637,75 €.

- Le GDS, Groupement de Défense Sanitaire : 100 000 €. Nous avons voté en séance un financement de 62 500 €, plus les 37 500 €, ce qui fait 100 000 €. Je ne vais pas revenir sur le rôle du GDS. Je pense qu'aujourd'hui, ce n'est pas contournable.

- Equi-Marault : 10 000 €. C'est la même chose ; c'est en termes de soutien à cette filière. Je pense que vous avez eu toutes les conventions. Equi-Marault accueille un centre de formation aux métiers du cheval. Il a besoin de soutien pour la mise en place d'action visant à divers objectifs : renforcer la reconnaissance du site du Marault auprès du grand public, notamment avec toutes les

manifestations qu'il réalise, rechercher des partenaires, poursuivre la promotion du site ; mener du partenariat avec le pôle de performance de l'Agro-Marault, avec l'agropole du Marault. C'est quelque chose qui s'inscrit dans ce projet de développement.

- Le Service de Remplacement de la Nièvre. C'est pareil, c'est en soutien au monde agricole. Avec la réduction du nombre d'actifs exploitants, il est nécessaire de développer l'emploi salarié temporaire de remplacement, pour permettre aux agriculteurs de faire face aux aléas de la vie qui peuvent malheureusement survenir. Nous reconduisons pour 2 000 €.

- La Fourrière Départementale (refuge de Thiernay) : 5 000 €. Nous avons un peu réduit ce budget par rapport aux autres années. À un moment donné, il faut faire des choix. Le débat a été ouvert en séance. L'idée est de marquer notre solidarité et notre soutien. C'est dans le sens d'une politique départementale.

- Le Syndicat AQPS de la Nièvre (Autre Que Pur-Sang) : 7 000 €. C'est la production équine dans la Nièvre, qui met aussi la Nièvre en lumière sur ce sujet-là. Il s'agit de la modernisation de la station de monte de Cercy-la-Tour, qui accueille les étalons AQPS, et qui est aujourd'hui une des plus importantes stations françaises. La création d'une coopérative d'éleveurs, la SCAECC, a permis de pérenniser l'activité des Haras Nationaux.

- Le Syndicat Hippique Percheron : 2 500 €. Il s'agit du soutien et de l'encouragement apportés à l'élevage, et à l'utilisation du cheval de trait Percheron.

- L'Association des Salariés Agricoles, pour apporter un soutien aux actions de cette association en matière de promotion des métiers des salariés de l'agriculture, d'information sur le thème de la protection et de la sécurité, et à l'organisation d'actions de promotion. 2 000 €.

- La Société Départementale d'Agriculture de la Nièvre, pour les actions qu'elle porte sur le soutien des foires et concours, la communication sur la qualité, les comices agricoles, et l'organisation du concours de Nevers. Subvention de 2 000 €.

- La Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles, pour le film promotionnel qu'elle va réaliser à l'occasion du Congrès de la Fédération Nationale Bovine, et qui contribue à cette image de la Nièvre, de l'agriculture nivernaise. 1 000 €.

- La Fédération des Chasseurs, notamment pour le suivi sanitaire de la faune sauvage, par le réseau SAGIR. 3 000 €.

- L'Union des élevages de chevaux AQPS Centre Est, pour l'organisation du concours interrégional à Decize. 2 000 €.

Cela donne un total de 163 137,75 €. Cela fait même 164 137,75 €, puisqu'il y a 1 000 € de plus pour le GABNI.

Cette somme s'ajoute aux 150 000 € que nous avons votés au budget primitif.

M. le Président :

Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin :

Monsieur le Président, bien évidemment nous soutiendrons ce rapport, cela va de soi. C'est l'occasion aussi de préciser que, lorsque nous avons voté les premières enveloppes au mois de février, nous étions à cent lieues d'imaginer que la crise climatique que nous avons traversée allait frapper l'agriculture à un point inimaginable.

Certes, toutes les agricultures aujourd'hui sont bousculées, qu'il s'agisse du secteur de l'élevage, avec des prix à la baisse d'une manière dramatique, ou que ce soit le secteur de la céréaliculture, dont chacun connaît l'importance pour les exportations, dont il faut bien prendre la mesure. À savoir que chaque hectare cultivé a coûté – je dis bien a coûté – *grosso modo* entre 500 et 600 euros de perte générée.

Je ne voudrais pas oublier la viticulture, puisque, si le vignoble du Sancerrois a réussi à sauver les meubles, je ne vous cache pas qu'à Pouilly, et que sur les coteaux du Giennois, en tout cas, la situation est quand même relativement préoccupante.

Je pense que l'on ne pouvait pas ne pas le rappeler.

Je sais bien que les efforts de la Collectivité départementale ne pourront pas en tout cas effacer l'ensemble de cette ardoise qui va peser lourdement et avoir des conséquences sociales dramatiques.

M. le Président :

Merci. Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CONVENTION PLURIANNUELLE CELLULE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NIÈVRE AMÉNAGEMENT

Rapport de M. le Président :

Numéro 2.

Rapport de M^{me} Guérin :

M^{me} Guérin :

Nous revenons sur la convention dont a parlé Patrice Joly dans son introduction ; cette convention pluriannuelle pour le développement économique avec Nièvre Aménagement, suite à l'arrêt de Nièvre Développement.

Cette prestation serait donc confiée à Nièvre Aménagement, avec les partenaires dont nous avons parlé : les intercommunalités, les plus grandes communautés de communes, dans un premier temps, et les autres après, nous l'espérons, et bien sûr, toujours avec les partenariats déjà existants – Patrice l'a rappelé – : la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la Fédération du Bâtiment, qui nous donne une force avec ce dispositif, qui permettra d'accompagner les territoires.

Les communautés de communes, dans ces grands espaces nouveaux, auront besoin de soutien, d'ingénierie, et ce dispositif sera un peu le lien entre la Région et ces territoires, avec cet affichage marqué d'un Département qui travaille sur ce développement économique et les emplois qui sont derrière.

Les objectifs sont de garantir cet aménagement économique et touristique de façon équilibrée sur les territoires, d'accompagner tous ces territoires qui ont des atouts, parfois différents, de renforcer cette attractivité, et la solidarité du territoire, d'aider à faciliter l'émergence de nouveaux projets, et leur concrétisation, et de maintenir absolument ce tissu urbain, économique, social, et rural sur l'ensemble du territoire.

L'idée est de marquer dès 2016 cette participation à la naissance de ce nouvel outil, avec une subvention de 40 000 € pour le fonctionnement, et de lancer notamment l'embauche de deux nouveaux salariés. Il s'agit de s'inscrire dans une démarche et dans un plan pluriannuel pour donner une vraie vision, visibilité et l'ambition de ce Département sur ce développement.

M. le Président :

Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je donne la parole à Philippe Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, on ne peut que se féliciter de cette initiative qui se substitue à Nièvre Développement. Elle est particulièrement opportune dans cette période où les différents EPCI se constituent, ont des difficultés, etc., et il faut absolument que nous ayons un pilote et un coordinateur départemental, qui puisse porter les projets à la Région, puisque c'est la Région maintenant qui a la seule compétence économique, et qui est le financeur.

Je suis bien entendu d'accord sur le fait que le Département fasse l'effort d'avancer 40 000 € pour lancer cette cellule au sein de Nièvre Aménagement, mais je souhaite que les différents partenaires qui figurent dans cette convention puissent répondre

présents financièrement rapidement pour que Nièvre Aménagement et sa cellule économique puissent être tout à fait opérationnels.

Je pense qu'actuellement nous avons une sorte de « vide » en ce qui concerne les projets que nous devons porter à la Région, et que Nièvre Aménagement peut répondre à combler ce vide.

Donc, bien entendu, nous sommes extrêmement favorables à cette initiative.

M. le Président : Très bien. Merci. Vous en avez confirmé le sens.
La parole est à Michel Mulot.

M. Mulot : Monsieur le Président, chers collègues. En tant que Président de Nièvre Aménagement, je ne participerai pas au vote.

M. le Président : Très bien ! Par défiance ? (*Sourires*)
Vis-à-vis de Nièvre Aménagement ?
Je blague.
Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des votants (non-participation au vote de M. Mulot)

FONCTION 2 : AXE 2 - CONSTRUIRE L'AVENIR ET LE BIEN-VIVRE DES NIVERNAIS

BIBRACTE EPCC – MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPCC ET RENOUELEMENT DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Rapport de M. le Président :

Numéro 3.

Rapport de M. Balleret :

M. Balleret : Ce rapport concerne la modification des statuts de l'EPCC Bibracte. Je vais vous dire deux mots pour situer celle-ci.
Bibracte est d'abord une ville sous la forêt. C'est d'abord la capitale des Éduens, il faut s'en souvenir. Elle couvre 2 000

hectares. Elle avait à l'époque de 5 000 à 10 000 habitants. Elle a été occupée pendant un siècle seulement, entre la fin du 2^e et la fin du 1^{er} siècle avant notre ère. Elle a connu deux hôtes célèbres, Vercingétorix et Jules César, et puis elle a été abandonnée pendant 2 000 ans, puisque les Éduens, à un moment donné, décident d'aller s'installer à Autun, Augustodunum, et de construire une autre ville que celle qu'ils avaient, la ville gauloise fortifiée de Bibracte.

Elle a été abandonnée pendant 2 000 ans. Au 19^e siècle, un érudit d'Autun, Bulliot, commence à effectuer des recherches, mais des recherches qui sont les débuts de l'archéologie, donc assez simples.

Il faut vraiment attendre les années 1970 pour que les choses évoluent sérieusement, avec, en 1979, un achat du site par le Parc Régional du Morvan, une véritable reprise des fouilles, ou prise des fouilles modernes, à partir des années 1980-1984, le site classé monument historique en 1990, l'inauguration du musée en 1995, la création de l'EPCC en 2007, dont je dirai deux mots tout à l'heure, et puis la labellisation « Grand Site de France » en 2008.

C'est aujourd'hui une ville qui est fouillée, avec des campagnes de fouilles chaque année. C'est un grand site archéologique européen ; les équipes qui y viennent sont des équipes européennes. Les trouvailles sont permanentes. Cet été, il y en a eu une encore, d'un bâtiment très curieux, original, qu'on ne trouve nulle part ailleurs, et qui a été faite par une équipe française, de l'université de Besançon. C'est effectivement un grand site de fouilles.

C'est aussi un musée qui a été inauguré en 1995, et qui aujourd'hui présente des expositions permanentes, pour expliquer ce qu'était Bibracte ; une exposition très didactique, très bien faite. Et puis aussi une exposition temporaire. Il reçoit à peu près 43 000 visiteurs par an, ce qui n'est pas mal.

Concernant la structure juridique de Bibracte, comme je le disais tout à l'heure, c'est un EPCC, un Établissement Public de Coopération Culturelle. Cela a été le deuxième chronologiquement dans la Nièvre. Le premier, vous le savez, c'est RESO, qui a treize ans maintenant. Ensuite, Bibracte a choisi ce statut juridique. Et puis, tout dernièrement, la Cité du Mot, à La Charité-sur-Loire. Les membres de cet EPCC sont des membres publics, puisque c'est l'Etat, le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil départemental de la Nièvre, de Saône-et-Loire, le Centre des Monuments Nationaux et le Parc Régional du Morvan. Ce sont les membres fondateurs.

Aujourd'hui, il vous est demandé de modifier les statuts. Nous le faisons d'ailleurs à RESO à chaque fois qu'un membre sort ou un membre rentre. Le statut d'établissement public est un statut assez strict ; ce n'est pas une association. À chaque changement, on doit faire entériner la modification par les membres de l'EPCC, dont notre collectivité.

En l'occurrence – c'est très simple, et je ne détaillerai pas –, les modifications qui sont apportées aux statuts visent à permettre à Bibracte, en tout cas le musée, un nouveau label, qui est un label intéressant, le label « Musée de France ». C'est un label qui est donné aux musées qui respectent un certain nombre de critères techniques. Bibracte les remplit, évidemment. Mais il n'avait pas encore obtenu ce label. Donc, les modifications des statuts sont purement formelles, pour respecter la nécessité du label.

Le deuxième point concerne la liste des personnalités qui siègent au Conseil d'Administration. En plus des membres publics, si je puis dire, (collectivités locales, Etat, et autres), il y a des personnalités associées, en l'occurrence des personnalités de haut niveau qui tiennent à l'archéologie et à l'environnement aussi, parce que c'est un haut lieu de l'environnement. Fabien Bazin et moi, qui siégeons dans ce Conseil d'Administration, pouvons dire que ces personnalités sont des personnes très intéressantes. Comme souvent, ce sont les grands qui sont les plus simples, et les plus intéressants. Les professeurs d'archéologie, les grands archéologues. C'est un plaisir que d'aller à ces réunions, pour rencontrer ces gens-là. Donc, il y en a deux qui partent, et deux qui rentrent, en l'occurrence, il s'agit de M^{me} Steinfeld, inspectrice générale de l'environnement et du développement durable, ceci en lien avec le volet environnemental de Bibracte, qui est très important ; et d'Hubert Tassy, qui est le Directeur de la Saline Royale d'Arc-et-Senans, qui est aussi un EPCC et un haut lieu du patrimoine de la nouvelle Région Bourgogne Franche-Comté.

Voilà l'objet de la délibération de ce jour.

M. le Président :

Très bien ! Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

Pardon. La parole est à Fabien Bazin.

Les grands élus côtoient les grands scientifiques, si j'ai bien compris.

M. Bazin :

Il n'y a pas de petits ou de grands élus. Il n'y a que des représentants du peuple !

Bibracte, comme le disait Jean-Louis Balleret, est vraiment un très beau sujet du département.

Je voulais simplement indiquer qu'une très belle initiative s'est concrétisée au cours du temps, autour de la « Galerie numérique » du Morvan, que le Président Joly connaît bien, puisque l'initiative est partie du Parc, et qui est en fait la mise en œuvre d'outils numériques sur une douzaine de sites muséaux, de petits musées du Morvan, de Bazoches à Autun aujourd'hui.

C'est quelque chose qui est totalement unique aujourd'hui en France et en Europe, et que Bibracte a contribué à construire, et surtout à faire vivre, à tel point qu'aujourd'hui, on envisage avec la bénédiction de la nouvelle Région, de travailler autour d'un *closter*, qui s'appellerait « Patrimoine et Numérique » ; c'est-à-dire comment on utilise les outils modernes pour mieux mettre en valeur notre patrimoine, qui est souvent considéré comme un patrimoine figé, alors que cette opération de Bibracte permet de le rendre encore plus vivant.

Je voulais simplement dire qu'à Bibracte, on n'est pas simplement sur un site, mais on est réellement sur un établissement public qui a une vocation à travailler au niveau régional, et qui le fait. Et qui est reconnu pour cela.

M. le Président :

Je voulais juste ajouter que, compte tenu de ce que représentent ces « Galeries numériques », j'ai fait en sorte que Serge Saulnier, le Président de la Société de Magny-Cours, rencontre le Président de l'EPCC Bibracte. Cela paraissait un peu improbable. Ils se sont rencontrés il y a une quinzaine de jours. Il me semblait que, pour la mise en valeur du Conservatoire de la Monoplace, sur ce que l'on appelle la réalité augmentée, c'est-à-dire la possibilité de voir en situation, en réalité, ce qui se passe, les technologies développées à Bibracte pouvaient parfaitement être transposées, adaptées à Magny-Cours, de manière à ce que l'on puisse voir, dans cette collection, les voitures par exemple en situation. C'est-à-dire utiliser la vidéo, le numérique, etc., pour rendre ce Conservatoire plus dynamique, et peut-être plus accessible aussi à un public généraliste qui n'est pas spécialiste de l'automobile, et qui visuellement se rend mieux compte peut-être de ce que c'est que simplement en voyant les véhicules et en lisant les données.

Cela a beaucoup intéressé Serge Saulnier, qui est en train de voir comment on peut utiliser ces technologies. Sachant qu'il y a des crédits importants mobilisables en matière de développement des usages numériques sur les fonds européens. Il y a déjà des financements qui peuvent être ciblés. On est sur des budgets quand même relativement modestes, à quelques dizaines de milliers d'euros, mais qui restent accessibles, et qui pourraient permettre de renforcer l'attractivité, à la fois de ce Conservatoire, mais aussi du site de Magny-Cours.

Très bien. Merci. Je vais mettre aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le Président :

Jean-Louis Balleret voulait nous faire une communication.

M. Balleret :

Oui. Puisque nous avons parlé d'un partenaire du Conseil départemental, qui est Bibracte, je voulais vous rappeler, et vous l'avez sur votre table, la rencontre de nos partenaires et de tous ceux qui s'intéressent aux questions culturelles sur notre département. Vous avez sur votre table ces petits *flyers*.

Je voulais vous dire que cette rencontre n'arrive pas comme cela, d'un seul coup. Elle a été précédée de beaucoup d'autres. C'est au début du mandat qui nous a été confié, en 2011, et en particulier qui m'a confié pour la question culturelle, que nous avons commencé, cette année-là, en 2011, de rencontrer tous nos partenaires et tous les acteurs de la culture sur le territoire. C'était sûrement la première fois que les choses se faisaient comme cela. Cela nous a montré, en 2011, quand nous avons rencontré nos 60 partenaires, d'abord que nous ne les connaissions que souvent à travers les dossiers ou à travers les manifestations auxquelles nous allions, mais pas véritablement dans le détail, et surtout qu'ils ne se connaissaient pas entre eux.

Nous avons donc décidé d'organiser en 2012 – ceux qui étaient là et qui y sont allés s'en souviennent – une grande réunion de ces partenaires à Guérigny, qui avait été très intéressante, et là, nous nous sommes aperçu que, vraiment, d'abord ils ne se connaissaient pratiquement pas entre eux, même quand ils travaillaient à 30 kilomètres, chacun étant dans son domaine. Et suite à cette rencontre de 2012, des partenariats se sont noués entre des structures culturelles du département.

2013 a été une année de communication sur la culture, car nous avons vu que ces partenaires n'avaient pas les moyens de communiquer suffisamment, et vous vous souvenez que nous avons déclaré cette année 2013, avec un peu d'audace – cela avait surpris certains – « Année de la culture ». C'était pour montrer la richesse du territoire, la richesse du département, la richesse de tous nos partenaires.

2014 a été une année où la rencontre a été plus modeste. Elle s'est faite au centre culturel de Varennes-Vauzelles.

En 2015 s'est tenue à la Maison de la Culture la « Conférence gesticulée » de Franck Lepage.

En 2016, nous avons décidé d'organiser une réunion un peu plus structurée, pour débattre des enjeux de la culture sur notre territoire. Elle sera organisée le 9 décembre au Centre des Expositions. Il y a déjà à peu près 200 participants inscrits. Nous avons invité les élus, les partenaires et les structures. Le matin auront lieu des interventions de professionnels et des échanges sur *Culture, une ressource pour l'émancipation individuelle et collective*, sur *L'artiste au cœur de la transmission*, et sur *Comment réussir la coopération territoriale et intersectorielle ?*. Car il y aura aussi des professionnels du social, pour montrer comment il est intéressant que des liens entre le social et la culture existent, et on a déjà des expériences très intéressantes qui

s'opèrent sur le territoire. Il y a des personnes qui viendront des deux côtés pour parler de cela. L'après-midi, ce seront plutôt des tables rondes, avec des expériences. Là aussi, des élus, des responsables d'associations, sur deux thèmes : *Lieux de culture, lieux de vie en milieu rural – Nouveaux enjeux et nouvelles pratiques* ; et puis *Pratiques artistiques et culturelles – Construction de soi et participation à la vie sociale*.

Si vous pouvez y passer... C'est une organisation du Conseil départemental ; ce serait gênant que l'on n'y voie aucun Conseiller départemental. J'espère que non. Vous n'êtes peut-être pas libre toute la journée. Mais au moins, y faire un saut ; pour montrer à nos partenaires au moins que nous sommes là pour travailler avec eux.

M. le Président : Très bien ! Tous le 9 au Centre des Expositions.

CONVENTION OPÉRATIONNELLE CONTRAT DE VILLE COSNE-SUR-LOIRE

Rapport de M. le Président :

Numéro 4.

Rapport de M^{me} Guérin :

M^{me} Guérin:

Merci. Solidarité territoriale toujours. Tu l'as dit, Patrice, en début de séance.

Ce rapport est destiné à autoriser le Président à signer la convention opérationnelle du contrat de ville de Cosne-Cours-sur-Loire, sur la partie opérationnelle, pour son plan d'action sur cinq ans, 2016-2021 ; complètement en phase avec les priorités départementales, autour de l'habitat, du cadre de vie, de l'emploi, du développement économique, de la réussite éducative, de la santé et de la citoyenneté.

C'est un programme à hauteur de 1,6 M€, dont :

- . 500 000 € affectés à Nièvre Habitat pour le volet renouvellement urbain, rénovation du quartier Saint-Laurent, proche du cœur de ville ;
- . 450 000 € pour la requalification de l'équipement public communautaire avec la piscine ;
- . 500 000 € pour l'amélioration, l'accessibilité handicap et l'isolation des façades et combles du collège Claude Tillier ;

. 150 000 € pour la réhabilitation du gymnase George Sand utilisé à 60 % par le collège.

M. le Président :

Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Philippe Morel.

M Morel :

Monsieur le Président, on ne peut que se féliciter également du soutien que le Département apporte à la Politique de la Ville et à la géographie prioritaire au quartier Saint-Laurent, à Cosne.

Dans le cadre de la mission que vous m'avez confiée sur la prévention spécialisée, et aussi de ma participation à l'instance relative au contrat de ville, j'ai pu relever l'exemplarité du quartier Saint-Laurent, où véritablement les élus, les habitants, les différents partenaires coopèrent entre eux. Il existe un véritable lien social. Je pense qu'il y a dans ce quartier Saint-Laurent un caractère d'exemplarité, que nous devons peut-être utiliser dans les autres quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Ceci m'amène à vous poser la question, Monsieur le Président, puisque nous n'avons pas signé le contrat de ville de l'Agglomération de Nevers : où en est la convention qui doit nous lier avec l'Agglomération de Nevers, qui, depuis plusieurs mois, à ma connaissance, est entre les mains des services de l'Agglomération ?

M. le Président :

Sur votre dernier point, l'idée était que nous puissions signer un avenant au contrat initial. La perspective est de pouvoir signer cet avenant en même temps que le contrat territorial avec l'Agglomération, c'est-à-dire ce contrat qui arrive à terme, et qui doit être renouvelé à partir de l'année prochaine.

Très bien ! Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION 3 : AXE 3 : INNOVER ET EXPÉRIMENTER **POUR PLUS DE SOLIDARITÉ**

M. le Président :

Nous allons aborder un sujet concernant le domaine social. Avant cela, je voulais en profiter pour saluer notre collègue Jacques Legrain, pour la réussite qui est la sienne, puisque sa communauté de communes, Nièvre et Forêts, a été retenue comme territoire d'expérimentation pour l'expérience « Territoire zéro chômeur de longue durée ». C'était le moins que puissent faire quand même les

responsables nationaux, puisque cette communauté de communes, et notre collègue, avaient été responsables de cette idée, qui a donné lieu à des dispositions législatives nouvelles. Il y a là une perspective intéressante, qui n'est pas nécessairement facile. En tout cas, bravo pour avoir tenté ce pari. Le Conseil départemental est derrière cette initiative, pour qu'elle puisse réussir.

M. Legrain :

Merci, Monsieur le Président. L'implication du Conseil départemental dans cette opération a été saluée au niveau national. Je dois dire que c'était la moindre des choses, en ce sens que le Conseil départemental appuie toutes les actions innovantes et nouvelles. Cela fait partie de cette dynamique des « Nouvelles ruralités ». On le voit ici, on le voit sur l'habitat, on le voit sur différents domaines. Je crois que c'est de cette façon que nous ferons bouger les choses, car on prend les choses d'une manière différente par rapport à la manière dont elles avaient été entreprises jusqu'à aujourd'hui.

Cette opération commencera début janvier, et on est sur une perspective de plus de 120 salariés, d'ici la fin de l'année 2017. Cela montre qu'il y a des besoins, sur un territoire qui fait moins de 4 000 habitants, comptant beaucoup de personnes en situation de chômage de longue durée. Sur ce territoire, nous allons apporter une économie nouvelle, parce qu'une entreprise qui s'installe sur un territoire et qui apporte plus de 100 salariés, ce n'est pas rien.

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE LA NIÈVRE (FOL)

Rapport de M. le Président :

Numéro 5.

Rapport de M. Bazin :

M. Bazin :

Le présent rapport vise à approuver le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) que le Département passe avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre.

La principale caractéristique de ce contrat est que l'on passe à une période de cinq années. On était précédemment sur des temps de trois années. La durée de cinq ans permet de voir les choses de manière plus stable pour l'association et pour le Département. Bien

entendu – puisque c’est un des sujets que nous avons abordés en commission –, un dialogue de gestion, permettant d’aborder l’ensemble des éléments qui figurent dans le contrat, a lieu chaque année. On pourra d’ailleurs élargir en cours de route, c’est-à-dire que l’ensemble des activités de la FOL pourraient entrer dans ce contrat, ce qui n’est aujourd’hui pas totalement le cas.

Au titre des éléments structurants du CPOM, on peut citer :

- La construction d’un foyer de vie à Saint-Pierre-le-Mouëtier, pour prendre la suite du site de Chantenay-Saint-Imbert, qui n’est plus adapté en termes de sécurité ;
- L’instauration de plusieurs mesures de file active sur le SAVS de Decize et celui de la Vernée à Nevers ;
- L’amélioration du site du foyer de Moulins-Engilbert afin de proposer un accueil exclusif en chambre individuelle, ce qui est aujourd’hui totalement indispensable, comme pour les EHPAD ;
- La suppression d’une place d’hébergement temporaire sur le Foyer de vie de Chantenay-Saint-Imbert/Saint-Pierre-le-Moutier ;
- La réalisation d’une étude de faisabilité, qui existait déjà dans le précédent CPOM, sur la construction ou la rénovation d’un bâtiment destiné à de l’accueil temporaire sur Lormes ;
- Une réflexion sur la création d’un Foyer d’Accueil Médicalisé (FAM) à Luzy. Une rencontre récente avec le directeur de l’ARS, Jocelyne Guérin et l’ensemble des partenaires de ce dossier nous permet d’imaginer, ou d’inventer, un modèle un peu nouveau qui permettrait de faire travailler ensemble à la fois la maison de retraite, la maison médicale de Luzy et les équipes de l’ARS, car aujourd’hui l’Etat a besoin de projets de terrain, pour qu’il puisse adapter sa politique à destination des personnes vulnérables. Cela peut être un très beau dossier pour le département, peut-être pas à l’égal de ce qu’a réalisé Jacques Legrain sur Prémery, mais en tout cas quelque chose qui sera vraiment utile à tous ceux qui connaissent des vulnérabilités.

Cher Alain, le CPOM n’intègre pas le projet d’évolution du foyer d’hébergement et du SAVS de Decize, car l’objet n’était pas assez mûr. Il fait l’objet d’un travail avec les différentes équipes. Il n’y a pas de doutes qu’il aboutira. Quand nous serons prêts, nous vous proposerons un avenant au CPOM.

Les montants au titre de la délégation globale vont évoluer de 4,9 M€ en 2015 à 5,2 M€ en 2020. Ce sont des moyens importants.

Pour le reste, nous proposons d’autoriser quelques ajustements d’effectifs, notamment sur les sujets des veilles de nuit, et d’augmentation du travail du psychologue.

Il s’agit donc d’autoriser le Président à signer ce CPOM.

M. le Président : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à M. Morel.

M. Morel : Monsieur le Président, je n'ai pas de remarques particulières sur ce Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. D'autant plus que les services du Département sont très présents dans la gestion des CPOM, et que nous avons une parfaite lisibilité en ce qui concerne le retour sur investissement.

Par contre, je m'interroge, Monsieur le Président, et j'ai posé la question en commission, sur un certain nombre de subventions que nous donnons à la FOL et pour lesquelles nous n'avons pas grande visibilité. Je pense par exemple à des postes d'animateurs que nous avons financés, et qui n'ont jamais été créés. Je pense par ailleurs à Médio, dont la FOL assure la trésorerie mensuelle ; c'est la FOL qui paie le personnel. Je pense qu'il y a dans cette affaire tout de même une clarification qui s'impose. Je sais que nous avons affaire à une association, et que nous n'avons pas à nous immiscer dans les affaires d'une association, mais c'est de l'argent public, et il me semble qu'à ce niveau-là, nous devrions avoir un meilleur suivi.

M. le Président : Je redonne la parole à Fabien Bazin.

Delphine Fleury peut peut-être compléter, si elle le souhaite, sur des sujets que vous avez en partage.

M. Bazin : Absolument. C'est ce que nous avons évoqué en commission. La proposition, celle que je viens de faire – et il faut bien que les collègues comprennent, on est hors CPOM ; nous sommes sur des éléments qui sont plus du domaine de Delphine Fleury, qui s'en exprimera tout à l'heure –, qui permettrait effectivement ce meilleur contrôle, cette meilleure évaluation de nos politiques publiques, c'est d'envisager avec la FOL d'intégrer l'ensemble de ses activités, l'ensemble de ce qui fait l'objet de financements dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens par l'intermédiaire notamment d'un avenant, sur lequel il faut se donner quelques mois pour travailler, si bien entendu la FOL en est d'accord, et qui me semblerait de nature à mieux garantir et à mieux suivre nos engagements financiers, encore une fois hors Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

M. Morel : C'est une proposition qui me paraît tout à fait satisfaisante.

M. le Président : Delphine Fleury souhaite-t-elle compléter ?

M^{me} Fleury :

Je n'ai pas grand-chose à rajouter, si ce n'est que nous allons signer dans peu de temps avec la FOL, comme avec l'ensemble des fédérations qui œuvrent dans le champ de l'éducation populaire, les nouvelles conventions pluriannuelles dans ce champ-là.

Effectivement, je souscris à l'idée que l'on puisse intégrer l'ensemble des activités de la FOL par un avenant au niveau du CPOM. Il faut voir par quel moyen cela est possible. Et bien sûr, si la FOL en est d'accord.

Il convient vraiment que l'on ait une visibilité sur l'ensemble des activités, et qu'elles ne soient pas mises sur le même pied, car on voit bien que les enjeux dans le champ médico-social ne sont pas exactement les mêmes que pour les enjeux, par exemple, au niveau de l'éducation populaire; quoique.

Mais que l'on puisse avoir une meilleure visibilité !

M. le Président :

Très bien ! Merci.

Je vais mettre aux voix.

M. Herteloup :

Monsieur le Président, s'il vous plait.

M. le Président :

Pardon. La parole est à Alain Herteloup.

M. Herteloup :

Je m'inscris tout à fait dans les propos qui viennent d'être tenus par ma collègue Delphine. Je crois qu'il faudra être effectivement assez exigeants sur le fléchage des fonds, à partir du moment où on intègre l'intégralité des subventions dans le cadre d'un CPOM, ce qui en particulier pour les centres sociaux de Nevers est une dynamique nouvelle qui suppose aussi de faire en sorte que la vocation initiale des centres sociaux soit bien respectée. Je rappelle quand même que ce sont des conventionnements qui sont tout à fait précis, et qui permettent aux centres sociaux de fonctionner en particulier sur la base de contrats de projets qui sont conventionnés avec la Caisse d'Allocations Familiales, et que tous ces crédits et toutes ces subventions sont bien dépendants du respect de la vocation des centres sociaux. Or, l'intégration de l'ensemble des centres sociaux de la Ville de Nevers dans la dynamique FOL suppose que le Conseil départemental, qui contribue aussi au financement des centres sociaux, ait une vigilance extrêmement précise quant au respect de la vocation des centres sociaux sur le territoire. Donc, respect aussi et vigilance quant au fléchage des subventions.

Très bien ! Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION 4 : AXE 4 - CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGÉE
DE LA QUALITÉ DE VIE

ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Rapport de M. le Président :

Numéro 6.

Rapport de M^{me} Delaporte :

M^{me} Delaporte :

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, la loi NOTRe prévoit le transfert des compétences Eau et Assainissement aux EPCI à partir du 1^{er} janvier 2020. Entre 2017 et 2020, le paysage institutionnel de l'eau et de l'assainissement va se transformer.

Il reste que certaines collectivités auront besoin du soutien du Service Départemental de l'Eau. Au nom de sa compétence au titre des solidarités territoriales, comme vous le rappeliez dans vos propos liminaires, Monsieur le Président, le Conseil départemental entend soutenir et accompagner les collectivités les plus rurales (les communes de moins de 5 000 habitants), et les EPCI de moins de 15 000 habitants, *via* un certain nombre de conventions.

En termes d'assistance technique « eau potable », cela concerne l'assistance à la définition des mesures de protection des aires d'alimentation des captages, et l'assistance à l'amélioration du rendement des réseaux, afin de prévenir toute pénurie, puisque l'objectif est de faire en sorte que tous les Nivernais aient accès à une eau de qualité et en quantité suffisante ;

En termes d'assistance technique à l'assainissement, il s'agit, pour l'assainissement collectif, notamment du diagnostic des ouvrages, ou d'une aide à la programmation de travaux. Pour l'assainissement non collectif, il peut s'agir en particulier d'assistance à la mise en œuvre des contrôles, ou également à la programmation des travaux.

Celle nouvelle donne, en quelque sorte, présente peu d'évolutions sur l'assainissement. Par contre, sur l'eau, cela diffère significativement. C'est la raison pour laquelle on peut aussi encourager les collectivités à se tourner vers Nièvre Ingénierie, qui peut intervenir à travers des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre dans ce champ de l'eau et de l'assainissement.

Ces conventions seront signées pour trois ans, jusqu'en 2020. À ce moment-là, cela nécessitera le repositionnement de l'action départementale en termes d'eau et d'assainissement.

Au titre du présent rapport, il est proposé :

- d'adopter les nouveaux modèles de conventions annexés pour les missions d'assistance technique exercées par le Service De l'Eau pour l'assainissement, d'une part, pour l'alimentation en eau potable, d'autre part, ;

- d'adopter la tarification liée à l'activité du Service De l'Eau selon les modalités suivantes :

. assistance technique eau potable : 0,25 € par habitant ;

- assistance technique assainissement : 0,25 € par habitant.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à proposer cette assistance aux collectivités.

M. le Président :

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin :

Merci, Monsieur le Président. Un détail technique. J'ai cru comprendre que, pour les EPCI de plus de 15 000 €, le dispositif ne s'appliquait pas.

M^{me} Delaporte :

Le dispositif ne peut pas s'appliquer. On est là, pour le Service De l'Eau, dans le cadre de la loi NOTRe et des solidarités territoriales.

En revanche, vous pouvez toujours faire appel à Nièvre Ingénierie, quelle que soit la taille de la collectivité, pour une aide.

M. Flandin :

Ma question portait plus sur l'assainissement. Il y aurait une grosse interrogation. Est-ce que cela ne pousserait pas les collectivités qui sont en train de fusionner à prendre la compétence Assainissement, plutôt que d'attendre d'être contraintes par la loi GEMAPI, si le dispositif ne prenait pas en compte un éventuel soutien ? À partir du moment où il le permet, il n'y a pas de souci.

M. le Président :

Les choses sont claires, c'est-à-dire que là on a une tarification qui n'est pas nécessairement une tarification correspondant aux prix du marché ; c'est possible pour les collectivités de moins de 15 000 habitants. Au-delà, le Département continue éventuellement à intervenir, mais dans le cadre de Nièvre Ingénierie, en répondant à une consultation, pour un prix correspondant aux prix du marché.

La parole est à Daniel Barbier.

- M. Barbier :* Dans le prolongement de ce que vient de dire Thierry Flandin, aujourd'hui on rencontre une difficulté majeure au niveau des intercommunalités, notamment avant les « grandes » intercommunalités, dans la mesure où un certain nombre d'entre elles avaient confié la mission des SPANC. Aujourd'hui, il y a confusion, puisqu'on ne peut plus différencier l'assainissement collectif, en transfert de compétences, et les SPANC. Ce qui pose quand même un certain nombre de problèmes dans le département.
- Aujourd'hui, on est dans une situation complètement floue, où chacun se débrouille comme il peut, alors que la loi NOTRe légalement nous interdit d'apporter notre assistance pour les SPANC.
- Aujourd'hui, on n'a pas de solution ; et c'est complètement ubuesque.
- M. le Président :* La solution, c'est d'intervenir dans le cadre de Nièvre Ingénierie.
- M. Barbier :* Sauf que le bon sens aurait voulu que...
- On trouve les SPANC dans les petites communes rurales, avec un habitat dispersé. S'il y avait une compétence intercommunale par excellence, cela aurait quand même pu être celle-là. Il suffisait de réfléchir un petit peu !
- M. le Président :* Si la loi NOTRe avait été faite avec bon sens, on le saurait !
- M. Flandin :* Autant dire que ce n'est pas la « VOTRE » !
- M. le Président :* (*Sourires*). Ah, il est en forme ! Je ne sais pas ce qui le rend heureux.
- La parole est à Philippe Morel.
- M. Morel :* Monsieur le Président, j'avais l'attiré, l'année dernière, je crois, l'attention de l'Assemblée sur la porosité des réseaux d'eau potable. Vous m'aviez transmis une étude fort bien faite qui donnait un suivi et un aperçu départemental.
- Compte tenu de cette atomisation, que l'on discerne bien à travers ce que vous nous présentez, aurons-nous un suivi en ce qui concerne les diagnostics et les possibilités de remplacement des réseaux d'eau potable ?
- C'est une véritable ruine, et une évasion de l'eau, sur notre territoire. Pas spécifiquement sur notre territoire ; sur l'ensemble des réseaux, qui ont besoin d'être restructurés, remplacés.

Où en est-on actuellement ?

M. le Président : La parole est à Blandine Delaporte.

M^{me} Delaporte : Je vais demander un petit ...

M. le Président : Un soutien, un appel à ...

M^{me} Delaporte : Un appel à François Thomas. « *Un appel à un ami* ».

M. le Président : C'est cela.

M^{me} Delaporte : S'il peut nous éclairer sur le sujet.

M. le Président : Prenez un micro, Monsieur Thomas.

La question que vous posez, Monsieur Morel, c'est sur le souci de recensement de l'information dont on disposait à travers l'assistance qui était assez généralisée.

Je passe la parole à M. Thomas.

M. Thomas : Je voulais préciser que le rapport ne concerne que l'assistance technique qui est exercée par le Service De l'Eau.

Il y a un tout un travail qui est poursuivi, notamment pour la mise en place de ce schéma Eau Potable, auquel vous faisiez allusion. L'étude de diagnostic qui est faite dans le cadre de ce schéma Eau potable se poursuit. Dans le cadre d'un Observatoire de l'Eau, comme je pourrais appeler le dispositif, nous avons une connaissance qui est recueillie, organisée, qui concerne aussi bien l'eau que l'assainissement, et aussi la qualité des cours d'eau. Ceci n'est pas évoqué dans le rapport.

La problématique que vous évoquez, c'est la possibilité de financer le renouvellement des réseaux. Chaque collectivité essaie de voir, de faire en sorte de programmer, selon ses possibilités, des travaux. C'est un problème plus général. Nous avons espoir que les Agences de l'Eau puissent ouvrir des possibilités. Ce n'est pas le cas pour l'instant pour Loire-Bretagne. Sur Seine-Normandie, il y a une petite piste avec un appel à projets. Le problème de renouvellement des réseaux est d'abord financier.

Voilà ce que je peux répondre.

M. le Président :

Nous essayons de négocier pour que les Agences de l'Eau ouvrent les vannes.

La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

Juste un mot sur ce sujet. J'avoue que je n'ai pas mis mon logiciel à jour, mais sur le renouvellement des canalisations d'eau – qui est quand même un chantier de plusieurs millions ou même de plusieurs dizaines de millions d'euros dans la Nièvre, à rapprocher du chantier numérique ; à mon avis, on est dans ces ordres-là. Ce n'est pas rien. C'est important – l'Agence de l'Eau fonctionne d'une manière que je n'arrive pas à comprendre. Elle dit: « Plus votre réseau est performant, plus il a un bon rendement – le chiffre de 70 % de rendement est dans ma tête –, plus vous êtes accompagné » ; ce qui me semble totalement absurde, parce que ceux qui ont besoin d'être accompagnés, c'est bien ceux qui ont le plus faible rendement, qui ont donc des pertes sur la vente de l'eau, qui les empêchent derrière de financer le renouvellement des canalisations. C'est donc un truc qui se mord la queue, et très franchement, on aurait une motion, ou une indication... Car, là, on parle vraiment de la vie quotidienne des Nivernais, et de l'évolution de la fiscalité. Ce que l'on a évoqué en termes d'augmentation des impôts dans cette même Assemblée, cela n'a rien à voir, en termes de volume, avec ce que cela va coûter au contribuable nivernais pour financer son réseau d'eau. On est dans des proportions qui ne sont pas du tout de même nature. Et c'est bien celles-là qu'il me semble important de dénoncer, ou bien il s'agit de trouver un moyen d'accompagner réellement nos communes nivernaises.

M^{me} Delaporte :

Si je peux ajouter un mot. Effectivement, Fabien Bazin a raison. Seuls les communes et les réseaux qui ont un rendement de plus de 70 % sont aidés au taux maximum.

Le raisonnement qui est fait par les Agences de l'Eau est le suivant : « Si vous avez déjà un bon rendement, c'est que vous avez financièrement fait des efforts déjà énormes pour améliorer la qualité de votre réseau. Donc, étant donné que vous avez déjà fait des efforts, on vous aide à en faire encore ».

C'est un peu, effectivement, dramatique, parce que, finalement, on s'aperçoit que les réseaux, certaines parties des réseaux, vont très mal, parce que ce sont de grands réseaux, car nous avons une densité de population qui est ce qu'elle est ; il faut emmener l'eau à tous les habitants. Donc, nous avons des réseaux et des canalisations extrêmement longs, et donc effectivement les fuites sont nombreuses. Et pour partie, le réseau est ancien. Et c'est notamment sur Loire-Bretagne que nous avons ce genre de

discussions, d'accrochages même. Parce qu'il n'est pas question pour eux de changer leur fusil d'épaule. Voilà les difficultés.

M. le Président : La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier : Je voudrais simplement à nouveau réaffirmer le rôle essentiel que joue le Service Départemental de l'Eau dans ce département, et dire que c'est une aide indirecte offerte par la collectivité départementale aux communes, et il faut surtout l'utiliser et même en abuser. Parce que c'est un outil qui est vraiment formidable, qui a fait ses preuves, et il nous faut être des ambassadeurs de ce service.

M. le Président : Très bien ! La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin : Toute cette discussion, et les propos qu'a tenus tout à l'heure notre collègue Daniel Barbier mettent bien en lumière les difficultés que nous rencontrons, et que nous allons rencontrer sur la mise en application de la loi NOTRe, avec la fusion des intercommunalités.

Aussi, j'ai une proposition à vous faire, Monsieur le Président. Je crois que le Conseil départemental et l'Amicale des Maires, côte à côte, comme ils le sont aujourd'hui, pourraient être le lieu et le réceptacle de discussions régulières, de manière à ce que l'ensemble des intercommunalités réunies puissent demain être capables de faire des propositions, adressées à nos parlementaires, afin de vraisemblablement modifier la loi. Parce qu'elle ne pourra pas ne pas être modifiée sur un certain nombre de points, tant les difficultés s'amoncellent. Ce que je ne voudrais pas, c'est que ce mouvement de fusion soit un mouvement d'inertie : il faudrait qu'il soit plutôt un mouvement d'action.

M. le Président : Très bien ! C'est noté. On peut laisser le temps de la création des intercommunalités, mais au premier trimestre avoir un vrai temps de travail sur ce sujet-là, en lien avec l'Amicale.

M. Barbier : On a exactement la même problématique avec la loi ALUR, sur l'instruction des permis de construire.

M. le Président : Bien ! Je vais mettre aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CONTRAT TERRITORIAL 2015-2020 – PAYS BOURGOGNE NIVERNAISE

Rapport de M. le Président :

Numéro 7.

Rapport de M^{me} Guérin :

M^{me} Guérin: Solidarité territoriale toujours, avec ce Contrat de Pays Bourgogne Nivernaise.

Il s'agit d'un projet global, bien sûr, dont la finalité tourne autour de l'accueil. Accueil de nouvelles populations, de nouvelles activités. Même dispositif que pour les deux autres Pays, c'est-à-dire un accompagnement à hauteur de 250 000 €, plus le financement du poste de la Direction.

M. le Président : Bien ! Y a-t-il des remarques ?

J'ai une demande de prise de parole.

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin : Je n'ai pas de remarques particulières.

Vous savez que le Pays Bourgogne Nivernaise est en phase de réflexion sur son évolution, sur son statut, sur son éventuelle fusion. Cette proposition vaut, quelles que soient les orientations qui risquent d'être prises en début d'année ? On est d'accord ?

M. le Président : Tout à fait ! L'engagement du Département se poursuivra, quel que soit le cadre juridique à venir. Sûrement, il faudra que l'on délibère pour un avenant. Mais le principe en est acquis.

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION 5 : TOUT AXE DU PLAN D' ACTIONS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF À L'OCTROI DES GARANTIES D'EMPRUNTS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Rapport de M. le Président :

Numéro 8.

Rapport de M. Barbier :

M. Barbier :

Il vous est proposé, chers collègues, de formaliser le cadre et les modalités d'intervention départementale ainsi que les engagements des bénéficiaires et du garant en ce qui concerne l'octroi de garanties d'emprunt par le Département de la Nièvre.

Aujourd'hui, ce tableau de bord nous fait défaut, il n'existe pas. Il nous a donc semblé impératif d'élaborer ce document unique, et de définir les règles qui vont s'appliquer à l'ensemble des dossiers, quelles que soient les sollicitations qui peuvent nous parvenir.

Je vais vous donner l'état de la situation.

Il faut savoir qu'au 31 décembre 2013, nous avons un encours de 56 542 410 €.

Au 31 décembre 2014, il était de 56 486 756 €.

Au 31 décembre 2015, il était de 56 854 301 €.

Pour 2016, nous serions à 57 623 436,15 €, avec un capital qui est versé pour la période de 3 366 178 €, et des intérêts de 1 316 614 €. Le taux moyen sur la période est de 2,11.

Au niveau de la répartition entre les prêteurs, on trouve essentiellement la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 72,5 %, puis le Crédit foncier et Dexia, pour 12,1 %. La part des autres prêteurs est beaucoup plus modeste.

Si on jette un petit coup d'œil à la répartition par catégories, on s'aperçoit que les associations, notamment pour les EHPAD représentent 30,3 % de cette somme. Vous avez un certain nombre d'entreprises pour 8,2 %. Vous avez Nièvre Habitat qui représente 28,4 %. Les maisons de retraite, 4 %. Je vous ai cité les principaux chiffres.

Concernant la répartition au niveau des bailleurs, Logivie représente 21,9 %, et Nièvre Habitat 28,4 %.

Pour le type, et le risque surtout, des dettes, on est sur un encours de 11 847 000 € sur du taux fixe, et 46 707 000 € sur du livret A. Aucun sur du taux variable.

Voilà aujourd'hui l'état de la situation, telle que nous la connaissons.

Les nouvelles modalités d'intervention vous sont précisées dans la proposition qui vous est faite.

C'est un petit chamboulement, quand même, par rapport à l'existant, parce qu'il y a un plafond qui est introduit au niveau de cet octroi des garanties d'emprunt.

Je crois, si mes souvenirs sont bons, que le premier palier, c'est 80 % pour une somme qui est limitée à 500 000 € ; et ensuite, on passe à 50 % pour les garanties supérieures à 500 000 €, sachant que vous avez après un certain nombre de critères qui sont mis en évidence, notamment les cocontractants, si je puis dire.

M. le Président :

Très bien ! Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je vais être obligé de le faire. « *Madame la Bâtonnière* ». Je sais que vous n'aimez pas cette formulation. (*Sourires*)

M^{me} Boirin :

Cela fait un certain nombre de fois depuis vendredi, quand même. (*Sourires*)

Nous avons évoqué cette question en commission et nous avons demandé que désormais les garanties d'emprunt soient plutôt évoquées en session plénière, pour qu'il y ait une certaine publicité de cette question, dans la mesure où elles engagent quand même lourdement la collectivité.

Pour l'instant, c'est un engagement théorique, évidemment, et tant mieux, mais dans la mesure où elles impactent la collectivité de façon importante, nous aurions souhaité que ces questions soient évoquées en session plénière.

M. le Président :

Mais est-ce que l'on met peut-être un montant ?

M^{me} Boirin :

Oui.

M. le Président :

Est-ce que 100 000 € pourrait convenir ?

M^{me} Boirin :

Oui.

M. le Président :

Avec cet amendement, je mets aux voix ce rapport.

Nous prenons bien note de l'amendement qui a été adopté.

Le rapport, assorti de l'amendement, est adopté à l'unanimité.

Je vous propose que nous suspendions la session.

(Suspendue à 12 h 40, la séance reprend à 14 h 20)

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Rapport de M. le Président :

Numéro 9.

Rapport de M. Barbier ;

M. le Président : Je vous propose de reprendre. J'ai le pouvoir de Fabien Bazin à Anne Vérin.

Nous allons pouvoir reprendre les rapports.

Nous en étions à Daniel Barbier.

M. Barbier: Nous allons reprendre notre ordre du jour, avec la composition des commissions de travail et d'étude du Conseil départemental.

C'est dû au remaniement lié à l'arrivée de nos nouveaux collègues Corinne Bouchard et Marc Gauthier.

Un certain nombre de souhaits ont été exprimés, puis validés pour une reventilation dans les différentes commissions.

M. le Président : Cela s'est fait en concertation. Il n'y a pas eu de soucis particuliers.

M^{me} Chêne : J'ai une petite requête. Nous avons acté le remplacement de M^{me} Grandclerc au collège Notre-Dame à Cosne par moi-même. Or, dans la liste que l'on nous a transmise, c'est toujours M^{me} Grandclerc qui est titulaire.

M. le Président : On change, si cela vous convient. D'accord.

M^{me} Chêne : Je pense que cela n'a pas été pris en compte. Je comprends peut-être un peu pourquoi je ne reçois jamais d'invitation.

M. le Président : En intérim, cela vous convient ?

Sous réserve de la modification qui vient d'être proposée, y-a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

(Il n'y en a pas).

Le rapport est adopté, assorti de la modification pour le collège Notre-Dame à Cosne, est adopté à l'unanimité.

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2017 AVANT VOTE

Rapport de M. le Président :

Numéro 10.

Rapport de M. Barbier :

M. Barbier :

Il s'agit d'autoriser l'engagement et la liquidation des dépenses d'investissement gérées hors autorisations de programme jusqu'à l'adoption du budget 2017 dans la limite des crédits qui ont été fournis en annexe, par rapport au budget principal, et par rapport au budget annexe.

C'est une délibération que nous avons l'habitude de prendre à pareille époque, puisqu'elle nous permet d'honorer un certain nombre d'engagements avant le vote du budget, notamment en section d'investissement. Pas de *scoop* particulier.

M. le Président :

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION : HORS CLASSEMENT

POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Rapport de M. le Président :

Numéro 11.

Rapport de M. Mulot :

M. le Président : Le rapport suivant sur les ressources humaines est présenté par Michel Mulot.

M. Mulot : Ce rapport concerne la mise à disposition de personnel et la liste des emplois ouvrant droit à logement de fonction.

Dans ce rapport, nous retrouvons deux points.

. Le premier concerne le Centre des Œuvres Universitaires de Dijon (CROUS), et la mise à disposition de personnel.

Concernant ce premier point, il est proposé la poursuite de la mise à disposition auprès du CROUS de Dijon d'un équivalent de 0,2 ETP d'assistant social. Le but est d'aider les étudiants nivernais de la Nièvre. 15 établissements de la Nièvre sont concernés. À noter une très nette montée en charge des sollicitations depuis 2012. Vous avez le détail dans le rapport.

. Le deuxième point concerne la modification des conditions d'attribution d'un logement pour le Directeur général des services.

Un petit rappel. L'ancien titulaire du poste disposait d'un logement de fonction pour nécessité absolue de services. Il était situé à Coulanges-les-Nevers, impasse Cité Gaulier. Les caractéristiques d'usage de ce logement entraînaient la gratuité de la mise à disposition, mais le paiement des fluides et des charges (eau, gaz, électricité, taxe ordures ménagères, taxe habitation notamment) était à sa charge. Toutefois, l'éloignement relatif du logement vis-à-vis du siège administratif du Département a mis en évidence, à l'occasion d'un contrôle URSSAF, des difficultés d'application du statut de logement par nécessité absolue de service.

Le recrutement du nouveau Directeur général des services permet de revisiter ce dispositif sur la base d'un logement placé sous le statut de la convention d'occupation précaire.

Aussi, si vous acceptez cette proposition, un logement pourrait donc être attribué au nouveau titulaire du poste, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire définissant le logement attribué avec ses caractéristiques (nombre de pièces et superficie notamment) ainsi que les coûts à la charge de l'agent concerné.

Cette convention devra également définir la nature et la fréquence des astreintes attribuées aux fonctions de Directeur général des services du Conseil départemental en lien avec l'attribution du logement.

Le bénéficiaire du logement devra acquitter une redevance correspondant à 50 % de la valeur locative réelle du logement ainsi que l'ensemble des charges afférentes.

Il vous est donc proposé de bien vouloir délibérer sur ces propositions et d'autoriser le Président à signer tous les actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution des différents éléments du présent rapport

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je mets aux voix.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

AVIS RELATIF À LA PROPOSITION PRÉFECTORALE DE MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES DES ARRONDISSEMENTS NIVERNAIS

Rapport de M. le Président :

Numéro 12.

Rapport de M. Barbier :

M. Barbier :

Il s'agit de répondre à un souhait exprimé par le ministre de l'Intérieur. Le représentant de l'Etat a organisé une concertation avec les élus locaux dans la perspective d'une modification des découpages actuels de certaines circonscriptions administratives. Cela fait suite au schéma départemental de coopération intercommunale.

Si l'on veut avoir des périmètres cohérents, il semble nécessaire de se rapprocher des nouveaux périmètres communautaires, à compter du 1^{er} janvier 2017, en suivant une logique de convergence des calendriers.

13 communes sont touchées, notamment les arrondissements de Château-Chinon et de Clamecy.

Il vous est proposé de donner un avis favorable :

- au projet préfectoral de rattachement à l'arrondissement de Château-Chinon des communes de Bazoches, Brassy, Chalaux, Dun-les-Places, Empury, Lormes, Marigny-l'Eglise, Montapas, Saint-André-en-Morvan et Saint-Martin-du-Puy ;
- au projet préfectoral de rattachement à l'arrondissement de Clamecy des communes de Champlin et de Montreuillon ;

- au projet préfectoral de rattachement à l'arrondissement de Nevers de la commune de Bazolles.

M. le Président :

Très bien. Merci. Il s'agit d'émettre un avis favorable ; c'est ce qui est vous est proposé.

J'ai le pouvoir d'Alain Lassus pour Jocelyne Guérin.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE

. Rapport de M. le Président :

Numéro 13.

M. le Président :

Nous avons un rapport concernant les différents ajustements sur la représentation du Conseil départemental dans les différents organismes et les commissions administratives, pour les mêmes raisons qui concernent les commissions internes qui vous ont été présentées tout à l'heure.

Je le mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

INFORMATION ET ETAT D'AVANCEMENT SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TRANSPORTS

M. le Président :

Je vous propose que nous donnions la parole à Alain Herteloup, qui va nous faire le point sur le transfert de compétence en matière de transports.

M. Herteloup :

Chers collègues, il s'agit d'une information sur la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en matière de Transports Interurbains et Scolaires, et sur l'état d'avancement des négociations avec la Région et sur les conséquences pour notre Département.

Rappelons que la loi NOTRE transfère de nouvelles compétences aux Régions, notamment en ce qui concerne les transports, actuellement compétence départementale.

Les transports sont intégralement transférés, à l'exception des transports pour élèves handicapés.

La Région assumera dès le 1^{er} janvier 2017 la gestion de l'ensemble des services réguliers, Service à la Demande compris.

Les transports scolaires, quant à eux, sont transférés au 1^{er} septembre 2017. Toutefois, même si les Régions peuvent, selon l'article 3111.9 de la loi NOTRE, déléguer cette compétence, la Région Bourgogne Franche-Comté a décidé de l'assumer entièrement à la date prévue.

Ainsi, la Région est compétente pour la construction, l'aménagement et l'exploitation de gares publiques routières de voyageurs relevant du Département. La gestion de la gare routière de Nevers sera donc transférée, mais la question du transfert de propriété reste en négociation avec la Région.

Les négociations financières sont menées par la Commission Locale d'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLERCT), présidée par le Président de la Chambre Régionale des Comptes et composée de 4 conseillers départementaux et de 4 conseillers régionaux. Cette commission est chargée *in fine* de décider des montants transférés. Elle doit évaluer le périmètre des compétences transférées, ce qui a déjà été fait, les périodes de référence, ainsi que les charges directes et indirectes liées à la compétence Transports.

À ce jour, deux CLERCT ont été organisées, après une session d'installation qui s'était déroulée le 29 août. La prochaine et dernière CLERCT doit avoir lieu le 7 décembre.

Pour autant, le Département travaille depuis plusieurs mois avec la Région afin de trouver des accords sur ces différents points.

Les montants pour le calcul de la dotation départementale étant importants, les discussions sont parfois un peu compliquées jusqu'à présent, mais néanmoins constructives.

Les montants en question concernent, bien entendu, l'année 2018, année où la totalité de la compétence Transport sera transférée. Pour 2017, les transports scolaires ne sont transférés qu'au 1^{er} septembre (soit 4/10 d'une année pleine); les montants transférés devraient être très vraisemblablement être inférieurs aux 25 points de CVAE attribués à la Région. Celle-ci devra donc, seulement en 2017, accorder une compensation financière à notre collectivité.

Outre ces considérations financières, la gestion du transfert du personnel est primordiale. Cette question fait encore actuellement l'objet de réflexions. La loi NOTRE prévoit que le personnel affecté à 100 % sur les compétences transférées soit lui aussi

transféré. En ce qui concerne le personnel départemental, à ce jour, 12 agents seront transférés, 1 ne le sera pas (agent gérant les transports adaptés) et 1 est non affecté à 100 % sur des compétences transférées (Directeur Adjoint des Transports). La Région a souhaité que la date de transfert des agents soit fixée au 1^{er} novembre 2017, et que les personnels soient hébergés pendant un temps encore indéterminé dans les locaux départementaux. Nous avons donné notre accord, mais bien entendu demandé des compensations financières, ceci tant pour la période transitoire (période de la prise en charge du salaire des agents alors que la compétence sera transférée dès le 1^{er} janvier pour les transports de voyageurs et 1^{er} septembre pour les transports scolaires), que pour le plus long terme, pour ce qui concerne les frais relatifs à l'hébergement des personnes. Il est également demandé à la Région de préciser les modalités de gouvernance des agents pendant cette période, puisque l'autorité hiérarchique (Département) sera différente de l'autorité fonctionnelle (Région). Il y a donc nécessairement une obligation de ce côté par rapport à cela, de façon à ce que les salariés sachent à qui s'adresser. Un courrier a été envoyé en ce sens à M^{me} Dufay, Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le Département de la Nièvre a fait savoir à plusieurs reprises que le plus important lui semblait être la continuité du service public. En effet, les usagers ne doivent pas rencontrer de difficultés, suite à des décisions qui ne sont pas de leur fait.

Tant sur l'aspect financier que sur celui des ressources humaines les derniers échanges laissent à penser qu'un accord sera trouvé à la prochaine CLERCT, le 7 décembre, sur les grands principes suivants :

- Année 2016 comme année de référence pour les dépenses de fonctionnement ;
- Moyenne des 7 dernières comme référence pour les dépenses d'investissement ;
- L'ensemble des services seront comptabilisés (y compris les abribus) ; seule la gare routière reste en négociation ;

En conséquence, les masses financières transférées, en base Compte Administratif 2015 (c'est-à-dire que l'on se base sur 2015 pour évaluer la masse financière) pourraient être proches, en année pleine, de 13 714 000 €. Le détail est le suivant :

- Transports scolaires : 12 145 000 € ;
- Transports de voyageurs : 964 000 € ;
- Dépenses de personnels : 510 000 € ;
- Charges indirectes : 95 000 €.

Vous avez ; dans le dossier qui vous a été remis ; le détail qui compose ces sommes.

Les 25 points de CVAE que la Région percevra dès 2017 se montent à environ 8 M€. La compensation que le Conseil départemental devra verser à la Région sera de l'ordre de 5,7 M€ par an.

Pour 2017, compte tenu du transfert des transports scolaires au 1^{er} septembre et du personnel au 1^{er} novembre, c'est la Région qui sera redevable au Département d'environ 2,1 M€.

L'ensemble de ces éléments est encore en négociation. Ils ne pourront être considérés comme définitifs qu'après l'accord en CLERCT du 7 décembre prochain.

Enfin, il a été rappelé à plusieurs reprises à la Région que la priorité de l'Assemblée départementale se situait particulièrement dans une continuité de la qualité du service public actuellement réalisé. Dans ce cadre, les spécificités du territoire nivernais et les attentes des habitants doivent être prises en compte par les instances régionales dans les évolutions envisagées. C'est pourquoi le Département souhaite ainsi être intégré à la conférence des AOT afin d'être associé à ces prises de décision.

M. le Président :

Très bien ! Avez-vous des remarques ?

Il est important que nous fassions le point sur là où nous en sommes.

Daniel Barbier participe à la CLERCT.

M. Barbier :

Les quatre élus sont Daniel Rostein, Philippe Morel, Alain Herteloup et moi-même ; assistés de nos précieux collaborateurs ; qui ont fait un travail important en amont.

Je voulais rappeler l'importance du dernier paragraphe, qui vient d'être mentionné par notre collègue. À savoir qu'aujourd'hui nous avons un service « cousu main ». Nous allons quasiment dans les cours de ferme récupérer les jeunes. Nous souhaitons ardemment la pérennité de ce service apporté au plus près de l'utilisateur. Nous le martelons, mais c'est quand même aussi un facteur qui risque de nous échapper à un certain moment.

M. le Président :

Daniel Rostein a donné pouvoir à Carole Boirin.

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Pas de complément d'information.

Simplement, comme l'a rappelé Daniel Barbier, nous demandons à la Région d'être particulièrement vigilante à maintenir le service tel qu'il est réalisé actuellement ; l'identité de service.

On peut tout de même se poser des éléments d'interrogation, parce que, actuellement, la Région a, je pense, un Directeur qui a été nommé pour le transport, et il n'a pas organisé son armature pour gérer cela, et je suis tout de même un peu sceptique. Je l'ai évoqué à plusieurs reprises sur la prise en mains par la Région du management des transports.

Ce qui nous rassure, c'est qu'un certain nombre de collaborateurs sont transférés à la Région, et qu'ils constitueront la meilleure garantie du suivi de ce service. Mais il est certain que la Région parle d'uniformité des services Transport, alors que le transport dans la Nièvre ou dans le Jura, c'est totalement différent. Certains Départements sont en régie. Il est certain que l'on n'a pas de grande visibilité sur l'organisation territoriale de la Région. Mais nous serons particulièrement vigilants, en tout cas les quatre membres de la commission pour réaffirmer d'une seule voix notre volonté de voir maintenir l'identité de service.

M. le Président :

Merci. Nous continuerons de vous informer de l'évolution. La prochaine fois, ce sera lors de la session de janvier, où nous pourrons vous indiquer comment les choses auront été finalisées.

EXAMEN DES MOTIONS

M. le Président :

J'ai un dernier point à évoquer avec vous. C'est une motion qui est présentée par le groupe socialiste, républicain et apparentés.

Elle devait être présentée par Fabien Bazin, mais il est à une réunion d'ailleurs avec le Préfet sur la question qui fait l'objet de la motion.

Michel Mulot va présenter cette motion.

M. Mulot :

Cette motion concerne l'itinérance téléphonique mobile. Elle est ainsi rédigée :

Itinérance téléphonique mobile

« L'itinérance téléphonique est une modalité particulière permettant à un abonné de pouvoir appeler ou être appelé en utilisant le réseau téléphonique d'un autre opérateur que le sien.

Cette modalité est souvent mise en œuvre dans le cas d'un déplacement à l'étranger (le terme de "roaming" est alors utilisé), mais également quand les infrastructures d'un opérateur

ne couvrent pas totalement le territoire national. En général, l'itinérance occasionne des frais supplémentaires pour l'abonné.

- Zones blanches

L'itinérance en France a été utilisée, pour couvrir, sans surcoûts, les zones blanches (environ 3 000 communes) et permettre aux abonnés de disposer d'un accès GSM quel que soit leur opérateur officiel.

- Cas "Free Mobile"

L'opérateur Free Mobile dispose d'un accord de "roaming national", qui permet à ses clients, dans les zones non couvertes par son propre réseau, d'utiliser les réseaux 2G et 3G d'Orange. Cette mesure sera caduque en décembre 2017 : Free Mobile ne pourra alors plus utiliser le réseau 3G d'Orange.

Engagée de longue date, la fin des frais liés à l'itinérance mobile en Europe a été votée par le Parlement européen. La mesure entrera en vigueur le 15 juin 2017.

En prévision de la mise en œuvre de cette mesure, les opérateurs se préparent à mieux « surveiller » les habitudes de consommations de leurs clients afin d'éviter des risques d'abus : en effet, il deviendrait possible, dans l'absolu, de souscrire un abonnement dans un pays de l'UE où les forfaits sont moins coûteux, puis de l'utiliser sans frais supplémentaires dans son pays de résidence.

Le modèle mis en place par les autorités en matière de règles d'itinérance questionne l'application qui pourrait en être faite dans les zones dites "mal couvertes". En effet, nombreuses sont les zones géographiques dans la Nièvre où un seul opérateur propose son réseau GSM aux usagers.

De ce fait, selon sa localisation et son opérateur, un usager pourra ou non disposer d'un service GSM. Pour autant, ces zones ne sont pas déclarées comme "blanches" et ne sont pas soumises aux obligations d'itinérance.

L'application du principe d'itinérance à l'ensemble du département de la Nièvre permettrait d'améliorer la qualité du service rendu en matière de téléphonie mobile, en garantissant à chaque abonné la possibilité d'utiliser son téléphone GSM dans une zone couverte par un autre opérateur que le sien.

Les Conseillers départementaux socialistes, républicains et apparentés de la Nièvre demandent à la Commission européenne de rendre obligatoire le principe d'itinérance :

- quel que soit le type de carte SIM : française ou européenne avec utilisation ponctuelle ou principale et,

- dans les départements ruraux dont la densité de la population est inférieure de 25 % de la densité moyenne de population à l'échelle nationale ».

M. le Président : La parole est à M. Morel.

M. Morel : Je trouve que c'est une motion d'intérêt général. Or, je trouve que c'est un peu restrictif que cela soit un groupe qui la présente. Il serait préférable de loin que ce soit le Conseil départemental de la Nièvre qui envoie cette motion à la Commission européenne. Tel est mon sentiment. Je m'associerais volontiers à cette motion.

M. le Président : Si tout le monde est d'accord, Madame de Mauraige ?

(Assentiment de M^{me} de Mauraige)

Nous considérons donc que c'est une motion qui est votée par les trois groupes de l'Assemblée.

M. Morel : Par le Conseil départemental.

M. le Président : D'accord. Cela vous convient ?

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

Le projet de motion, portée par l'ensemble du Conseil, est adopté à l'unanimité.

CLÔTURE DE LA SESSION

M. le Président : Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Merci.

Il y avait une autre motion, mais qui a été transformée en délibération. C'était un premier projet, mais il fallait que l'on délibère concrètement, sous forme de délibération, ce que nous avons fait.

(La séance est levée à 14 h 45.)

—

-